



ASIE/TURQUIE - Possibilità per les chrétiens syriens de construire leurs propres écoles

Ankara (Agence Fides) – La Fondation de l’Eglise syro orthodoxe de Sainte Marie s’est vue reconnaître par la justice turque le droit de constituer ses propres écoles, destinées aux enfants et adolescents de ses communautés, leur garantissant de pouvoir être éduqués dans la langue utilisée en famille. Selon la reconstruction fournie par des sources turques consultées par Fides, voici à peine un an, la Fondation avait fait la demande et cette dernière avait été rejetée par le Ministère de l’Education sur la base du fait que la communauté syrienne ne figurait pas sur la liste des minorités traditionnellement reconnues dans le pays. Le recours à l’autorité judiciaire a modifié la décision négative du Ministère, reconnaissant que les chrétiens syriens doivent pouvoir profiter des mêmes droits reconnus aux autres minorités religieuses dans le domaine de l’instruction sur la base du Traité de Lausanne. Récemment, semblaient se multiplier les signaux d’attention des dirigeants turcs vis-à-vis de la minorité chrétienne syrienne. Le Premier Ministre Recep Tayyip Erdogan en personne a invité les syriens turcs émigrés à retourner en Turquie alors que le Président Abdullah Gul a rencontré les responsables de la communauté chrétienne syrienne en Turquie en février dernier. (GV) (Agence Fides 07/08/2013)